



Pau, le 14 mars 2022

## 17 Mars 2022 : grève et manifestations

### L'augmentation des salaires et des pensions : Une priorité pour toutes et tous !

Les salarié-es du secteur public comme du privé, les retraité-es, les jeunes partagent toutes et tous une même priorité face à l'augmentation du coût de la vie, il faut augmenter les salaires, les pensions, les allocations et les bourses étudiantes. Beaucoup ont exprimé leurs exigences en se mobilisant, ces dernières semaines, dans leur entreprise, leur service, leur branche professionnelle. Ainsi en est-il des personnels des services publics, à l'instar de celles et ceux de l'éducation nationale, des soignant-es, des travailleurs sociaux... De nombreux débrayages, lors des NAO (Négociations Annuelles Obligatoires), dans les secteurs notamment industriels ont permis également des avancées à l'échelle des entreprises.

La question sociale et salariale s'ancre dans le quotidien des salarié-es dans les entreprises, les services.

La jeunesse est, elle aussi, confrontée à une grande précarité dans la vie comme dans le travail.

**En décembre 2021, l'inflation en France a atteint 2,8% sur un an.**

Près de la moitié provient directement de l'augmentation du prix de l'énergie (carburants, électricité, gaz : + 18,6 %). Il y a également une augmentation importante des prix des produits alimentaires de première nécessité.

L'évolution des revenus par rapport à l'inflation est déterminante. C'est un levier essentiel pour maintenir le pouvoir d'achat des ménages et agir sur la répartition entre les revenus du capital et du travail. Beaucoup de salariés réalisent que leurs entreprises ont à la fois fait des profits et reçu des aides

publiques alors qu'eux ont de plus en plus de mal à joindre les deux bouts.

**Il faut une revalorisation immédiate de l'ensemble des salaires dans le secteur privé et des traitements dans la fonction publique, en commençant par les plus bas salaires.** Ainsi, il est urgent d'agir sur le SMIC et le point d'indice. Il est indispensable que les minimas de branche dans le privé et les grilles de salaires dans la Fonction Publique soient automatiquement relevés au niveau du SMIC. **Il est aussi important d'augmenter les bourses pour les étudiant-e-s et les pensions pour les retraités.**

L'augmentation des salaires et l'emploi c'est bon pour :

- ⌚ le pouvoir d'achat des ménages
- ⌚ les cotisations sociales qui permettent de renforcer notre système social

Les organisations syndicales **CGT 64**, **Solidaires 64** et la **FSU** appellent à être en grève et en manifestation le jeudi 17 mars :  
- 10h30, Place de Verdun à Pau  
- 10h30, Place Ste Ursule à Bayonne

Pour le bureau, Renaud Robert, secrétaire départemental

## Postes à profil : le cheval de Troie...

Lors du CTSD du 8 mars 2022, nous avons très largement dénoncé l'amplification du profilage des postes dans certains établissements. Il s'agit d'une nouvelle étape dans la dérégulation de la création et de la suppression des postes. À des critères établis et reconnus nationalement se substituent un recrutement local, défini localement, sur avis et recommandation d'un chef d'établissement appuyé par l'IPR.

Il s'agit d'un :

- Poste de mathématiques avec profilage référent numérique : Depuis quand les compétences numériques de maintenance du réseau et du parc informatique sont-elles un critère de qualification disciplinaire ?
- Poste de Basque avec profilage Histoire-géographie : La discipline n'a pas de baisse horaire cependant la ou le collègue ne répondant pas à la vision du chef d'établissement et de l'IPR voit son poste supprimé.
- Poste supprimé sans baisse horaire dans la discipline : Une fois de plus la discipline n'a pas de baisse horaire mais pour compenser les baisses horaires d'autres disciplines l'administration décide arbitrairement de supprimer un poste sans explications valables.

C'est un recrutement à la demande du/de la Chef/fe d'établissement-manager, un recrutement « à la tête du prof », présentant telle ou telle compétence annexe. Il manifeste une des nombreuses attaques du statut (remise en cause annoncée du concours de recrutement, ...).

Autre conséquence : le mouvement est de plus en plus fléché pour certains collègues, au détriment du droit commun de la mutation pour chacun-e (pas de règles claires et stables, et baisse du nombre de postes disponibles), inversement du maintien sur poste. C'est une nouvelle étape pour organiser le recrutement sur profil des enseignant-e-s. Le management des « ressources humaines » est en marche... !

## Changement d'échelon et bulletin de paye des agrégé-e-s

Le SNES-FSU national a interrogé le ministère car les régularisations de changement d'échelon des agrégé-e-s ne sont toujours pas faites. Le ministère a répondu : il vient juste de finaliser les arrêtés de changement d'échelon, qui vont maintenant redescendre dans les académies. La mise application et la régularisation des payes devraient être effectives en mars, voire avril. Une fois de plus tout cela illustre la conséquence des suppressions de postes dans le secteur de l'administration.

## Mutations : Résultats de l'inter

Nous vous invitons très fortement à formuler des recours pour contester et demander des explications sur le résultat de votre demande de mutation à l'adresse suivante [emploi@snes.edu](mailto:emploi@snes.edu) ou au 01 40 63 28 60 (permanences de 9 h à 17 h 30). Si vous n'obtenez pas de réponse immédiate, le SNES-FSU vous recontactera.

## Mutations : Comment préparer l'intra

Les résultats du mouvement inter-académique ont été publiés le 9 mars. Nous maintenons nos permanences pour conseiller et renseigner les collègues :

- Les lundis 21 et 28 mars de 14h00 à 17h en présentiel
- Le mercredi 16 mars en présentiel et en visio-conférence ouverte à [tou.te.s](mailto:tou.te.s) sur inscription pour obtenir le lien : [snes64@bordeaux.snes.edu](mailto:snes64@bordeaux.snes.edu)